

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 31 mars 2016

Présents : M. Jean BACCI, Mme Anne Marie SANTACREU, MM. Gilbert RIBOULET, Marc CAILLEUX, Giovanni GENIO, Mmes Ghislaine GENIO, Marie Hélène MAROTZKI.

Absents excusés : Mmes Corinne GHESQUIER (pouvoir à M. Jean BACCI), Arlette GUTTIN (pouvoir à M. Marc Cailleux), MM Franck DELIGNY, Jean-Pierre HERRIOU (pouvoir à Mme Anne Marie SANTACREU).

Secrétaire de séance : Mme Anne Marie SANTACREU

Début de la séance à 18h

Quorum atteint.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2016

A Délibérations:

1 Compte administratif 2015: exposé détaillé qui tient compte de la dissolution du SIVOM Régusse-Moissac et SIE de Baudinard, par M. le maire aux membres du conseil qui disposent des documents.

Fonctionnement: 247 434,31€ Investissement: 19 271,89€

Le maire quitte la séance, Mme Anne Marie SANTACREU désignée présidente fait procéder au vote.

Le CA est adopté à l'unanimité. Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

2 Adoption Du Compte De Gestion : M le Maire détaille les calculs qui justifient les chiffres portés sur les documents en possession des membres du Conseil.

Les membres du conseil adoptent le Compte de Gestion à l'unanimité : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

3.Affectation des résultats : 16 908,11€ au compte R 1068 (investissement)
230 526,20€ au compte R 002 (fonctionnement)

Vote à l'unanimité. Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

4.Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

M. le maire propose aux conseillers de maintenir les mêmes taux qu'en 2015, pour la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière « non bâti ».

Après discussion, les conseillers municipaux votent : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Taux maintenus à TH 14,81%
THB : 10%
THNB 52,43%

5.Budget primitif 2016 : M le maire présente les prévisions budgétaires pour 2016 en fonction des dépenses et recettes envisagées et projets en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement: 771 132,20€ Investissement : 515 280,00€ en équilibre en dépenses et recettes

Le budget primitif est adopté à l'unanimité : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Réserve parlementaire : la demande de subvention fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal, en attente de précisions sur les options possibles.

6. Délibération autorisant le maire à signer une convention avec un habitant de Moissac-Bellevue qui souhaiterait disposer d'un petit jardin, propriété communale, envisageant d'en faire un lieu d'agrément.

La convention veillera à fixer toutes les conditions nécessaires et raisonnables pour les 2 parties : bailleur et loueur.

Le loyer trimestriel est fixé à : 45€

B Questions diverses :

Le compte-rendu de l'entretien avec la SPL (Société Publique Locale) qui accompagne la municipalité sur le projet concernant l'immeuble du Bellevue informe les membres du conseil des possibilités qui sont offertes, tant au niveau des travaux à envisager que de la distribution des pièces.

La destination qui serait retenue, compte-tenu des impératifs de gestion serait : résidence touristique.

De nombreuses études et réflexions restent à poursuivre.

Fin de la séance à 20h15.